

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

WIEKORANT-AC MIT ZINKPHOSPHAT
blaugrau RAL 7031 (HWG-654)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur précédent/Producteur

Geholit + Wiemer
Lack- und Kunststoff-Chemie GmbH

Rue

Sofienstraße 36

Code postal/Lieu

76676 Graben-Neudorf

Téléphone / Télécopie

+49 (0) 7255 / 99 0 / +49 (0) 7255 / 99123

Contact pour informations

Safety@Geholit-Wiemer.de

Fournisseur précédent/Producteur

GEHOLIT S.A.R.L

Zone Industrielle - Route de Munchhausen

67470 Seltz

+33 (0) 38886 8011 / +33 (0) 38886 1321

Safety@Geholit-Wiemer.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur précédent/Producteur

+49 (0) 7255 / 99 299
lundi - jeudi 07h00 - 17h00 vendredi: 07h00 - 15h30. Ce
numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
du bureau.

Fournisseur précédent/Producteur :

+33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 ; H222 - Aérosols : Catégorie 1 ; Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol 1 ; H229 - Aérosols : Catégorie 1 ; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut
provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

Mentions de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications diverses

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CE : 204-065-8; N°CAS : 115-10-6

Poids : ≥ 45 - < 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Press. Gas (Liq.) ; H280
Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire

ACÉTONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49 ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids : ≥ 20 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485493-29 ; N°CE : 204-658-1; N°CAS : 123-86-4

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336 EUH066

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312
Acute Tox. 4 ; H332 STOT SE 3 ; H335

SOLVENTNAPHTHA (TENEUR EN BENZENE INFÉRIEURE A 0,1 %) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35 ;
N°CE : 918-668-5; N°CAS : 64742-95-6

Poids : ≥ 2,5 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336
Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066

BUTANE-1-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484630-38 ; N°CE : 200-751-6; N°CAS : 71-36-3

Poids : ≥ 1 - < 3 %

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485044-40 ; N°CE : 231-944-3; N°CAS : 7779-90-0

Poids : $\geq 1 - < 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CAS : 115-10-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 1000 ppm / 1920 mg/m³
Version : 20.06.2019

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 500 ppm / 1210 mg/m³
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (F)

Valeur seuil : 500 ppm / 1210 mg/m³
Remarque : —
Version : 01.01.2007

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 150 ppm / 723 mg/m³
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 50 ppm / 241 mg/m³
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (F)

Valeur seuil : 150 ppm / 710 mg/m³
Remarque : —
Version : 01.01.1983

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition : (1013 hPa)

non applicable

Point éclair :

non applicable

ISO 3679:2015

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article : HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Limite inférieure d'explosivité :	1,8	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :	18,6	Vol-%
Pression de vapeur :	(50 °C)	5200 hPa
Densité :	(20 °C)	0,8 - 0,8 g/cm ³
pH :		
Temps d'écoulement :	(20 °C)	18 - 22 s

DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	9750 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	14 g/kg
Paramètre :	DL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	7,4 g/kg
Paramètre :	DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	8700 mg/kg
Paramètre :	DL50 (BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	790 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1)
-------------	------------------------------------

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg
Paramètre :	DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	3400 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 (ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2000 ppm
Paramètre :	CL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6350 mg/l
Paramètre :	CL50 (BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	8000 ppm

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1950

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)

AEROSOLS

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 2
Code de classification : 5F
Danger n° (code Kemler) : 23
Code de restriction en tunnel : D
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 0
Étiquette de danger : 2.1

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 2.1
Numéro EmS : F-D / S-U
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 0
Étiquette de danger : 2.1

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 2.1
Dispositions particulières : E 0
Étiquette de danger : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses
modifications



N° de l'article: HWG-654
Date d'exécution : 13.01.2023

Date d'édition : 13.01.2023
Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.